

Préavis de la Municipalité au Conseil communal d'Etagnières

No 41/06.2025 – Bâtiments - Finances

Objet : demande d'un crédit d'étude de **CHF 61'500.- TTC** pour l'étude jusqu'à la phase d'avant-projet de la restauration de l'Eglise catholique St-Germain d'Assens

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal,

La demande d'un crédit d'étude d'un montant de **CHF 150'000.- TTC** pour la rénovation de l'église catholique Saint-Germain d'Assens, fait suite à la demande formulée par le Conseil de Paroisse catholique Saint-Germain d'Assens aux Municipalités des communes d'Assens et d'Etagnières afin de mettre en œuvre les réflexions quant à l'entretien de cette église, Elle fait également suite aux démarches entreprises par le conseil de Paroisse afin d'obtenir un rapport préliminaire dont le mandat a été confié à Monsieur Antoine Graf du bureau « Graf + Rouault Architectes Sàrl » à Lausanne, bureau spécialisé dans la restauration d'objets historiques tels que les Châteaux de Chillon et d'Aigle ou encore du Temple Saint-Théodule de La Tour-de-Peilz et qui a œuvré comme vous le savez à la restauration de l'ancienne église paritaire St-Germain d'Assens.

Ce bureau a également été recommandé par les Monuments et Sites, Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP).

Sur la base de ce premier travail, un rapport de définition d'objectif a été établi par ce bureau. Ce rapport est la base afin d'établir l'avant-projet des travaux de restauration de cette église.

Contexte et Objectifs de l'Étude

L'église Saint-Germain, joyau de notre région et classée comme monument historique, nécessite une rénovation afin de préserver son patrimoine architectural et garantir sa sécurité pour les générations futures. Cette démarche s'inscrit dans un projet de rénovation plus vaste, visant à assurer la pérennité de cet édifice pour la communauté paroissiale.

L'objectif du crédit d'étude est de permettre l'élaboration d'un devis estimatif détaillé des futurs travaux de rénovation. Ce travail préliminaire

est essentiel pour définir avec précision l'étendue des interventions nécessaires et de les planifier efficacement. Il permettra de définir, dans le temps, les crédits de restauration qui en découleront.

Pour rappel, notre commune fait partie de la Paroisse catholique St-Germain d'Assens et, selon une convention qui nous lie, les frais d'entretien des bâtiments ecclésiastiques sont à la charge des communes au prorata de leur nombre d'habitants.

Les étapes spécifiques de l'étude incluent :

1. Évaluation détaillée de l'état de l'édifice : Inspection des structures existantes, y compris des fondations, des murs, du toit, des installations électriques, etc...
2. Sélection des travaux à entreprendre : En collaboration avec des mandataires spécialisés dans la rénovation de bâtiments historiques, afin de garantir que les interventions respectent les normes de conservation du patrimoine.
3. Choix des spécialistes à mandater : Les travaux seront attribués à des experts qualifiés, notamment des architectes, ingénieurs civils, maçons spécialisés, experts en pierres et construction, ainsi que des spécialistes en relevés architecturaux.
4. Validation des projets par les autorités cantonales : L'ensemble des interventions sera soumis à l'approbation de l'architecte cantonal et des autres autorités compétentes.

Procédure et définition du crédit d'étude de la phase d'avant-projet

La phase d'étude pour cette phase se terminera par un rapport permettant d'effectuer la demande de crédit d'étude pour la phase suivante de projet et d'appels d'offres. Cette seconde phase permettra ensuite d'élaborer un devis général consolidé qui permettra de déterminer le crédit d'ouvrage de restauration à soumettre aux législatifs des communes concernées.

Le montant de CHF 150'000. TTC relatif aux coûts de cette phase d'avant-projet se décompose comme suit :

Honoraires architecte	CHF 71'000.-
Honoraires spécialiste pierre de taille	CHF 8'000.-
Honoraires spécialiste façade, crépis, peintures	CHF 12'000.-
Honoraires ingénieurs civils	CHF 16'000.-
Honoraires spécialiste stratigraphie, décors peints	CHF 6'000.-
Honoraires spécialiste relevés	CHF 23'000.-
Echafaudages	CHF 3'000.-
Echantillons, reproductions	CHF 3'000.-
Divers, imprévus et arrondi (~6 %)	<u>CHF 8'000.-</u>

Total TTC arrondi à : CHF 150'000.-

Une demande de permis de construire n'est pas nécessaire pour une pure opération de restauration, cependant une autorisation du DGIP est indispensable pour un monument historique et celle-ci est obtenue dans le cadre de la phase de projet.

Planning indicatif

Préavis pour crédit d'étude 1 phase avant-projet :	06.2025
Préavis pour crédit d'étude 2 phase projet et appel d'offres :	12.2025
Préavis pour crédit d'ouvrage :	06.2026
Travaux de restauration :	06.2027
Boucléments :	07.2027

Répartition des Coûts

Au regard des populations respectives des deux villages, la Commune d'Étagnières participera à hauteur de 41% du coût total de l'étude, soit CHF 61'500 TTC, tandis que la Commune d'Assens prendra en charge les 59% restants, soit CHF 88'500 TTC. Ce projet est également éligible à une potentielle subvention cantonale qui pourrait atteindre le 50% du montant de l'étude, ce qui permettra d'alléger significativement les coûts à la charge des deux communes.

En fonction des principes d'amortissement des investissements en vigueur dès le 1er janvier 2024, ce crédit d'étude devrait être amorti sur une période de trente ans. En fonction de la disponibilité au bilan de CHF 100'000.- au fonds de réserve pour rénovation d'immeuble, l'amortissement de ce crédit se fera directement en 2025 par le prélèvement du montant correspondant sur ce fonds de réserve.

Synthèse

Nous estimons que cette étude est une étape cruciale pour la réussite de la rénovation de l'église Saint-Germain. Elle permettra de définir avec clarté les actions à entreprendre, d'élaborer un budget réaliste et de nous assurer que les travaux seront menés de manière professionnelle et respectueuse du patrimoine.

Conclusions

Après avoir pris connaissance du préavis de la Municipalité, entendu les rapports de la Commission de Gestion&Finances ainsi que de la Commission Bâtiments, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

- **Décide d'accepter la demande d'un crédit d'étude de CHF 61'500.- TTC pour l'étude jusqu'à la phase d'avant-projet de la restauration de l'Eglise catholique St-Germain d'Assens**
- **D'autoriser la Municipalité à souscrire un emprunt pour tout ou partie du montant de ce crédit, auprès de l'établissement de son choix**

La dépense figurera pour CHF 61'500.- dans le compte d'investissement 2025 sous Eglises et affaires religieuses : Crédit d'étude restauration Eglise catholique d'Assens.

La dépense figurera au bilan sous : Restauration de l'Eglise catholique d'Assens.

Les éventuels intérêts et amortissements seront comptabilisés au compte de fonctionnement, chapitre 350 - Eglises et affaires religieuses dès l'exercice 2025.

Le plafond d'emprunt, dont la limite de référence avant approbation de ce crédit, se situe à CHF **9'037'000.-** jusqu'à la fin de cette législature est amputé du montant de ce crédit de CHF **61'500.-**

La nouvelle limite de référence pour les futurs investissements est de CHF **8'975'500.-**

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 mai 2025 et soumis à l'approbation du Conseil communal du 26 juin 2025.

Au nom de la Municipalité d'Etagnières

Le Syndic



P. Favre



La Secrétaire



E. Thomet

Etagnières, le 26 juin 2025



Conseil communal d'Etagnières

Rapport des Commissions de Gestion / Finances et Bâtiments

Préavis No 41/06.2025

Objet : Demande d'un crédit d'étude de CHF 61 500.—TTC pour une étude jusqu'à la phase d'avant-projet de la restauration de l'Eglise catholique St-Germain d'Assens

Monsieur le Président,
Mesdames & Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission de Gestion et finances représentée par Messieurs Alexis Bruttin, Karim Marlève et Jean-Pierre Martin et la commission des Bâtiments représentés par Madame Laurence Isaaz Vuichard et Messieurs Jean-Pierre Martin, Laurent Cherpit et Cédric Despont ont rencontré la municipalité en date du 3.6.2025 afin de recevoir les informations relatives au présent rapport.

Messieurs Favre et Pittet, nous ont présenté le contexte et les objectifs de l'étude de rénovation de l'église catholique St Germain d'Assens. Elle fait suite aux demandes du Conseil de Paroisse catholique St Germain d'Assens et des municipalités des communes d'Assens et Etagnières.

Des démarches préalables ont été entreprises par le conseil de Paroisse afin d'obtenir un rapport préliminaire par le bureau Graf + Rouault Architectes qui a déjà œuvré à la restauration de l'ancienne église paritaire St Germain d'Assens.

L'Eglise St Germain, classée monument historique, nécessite une rénovation tant pour la préserver que pour sa sécurisation.

Le préavis de la municipalité vous a été remis avant la séance du conseil. Il a pour but d'élaborer un devis estimatif et détaillé des futurs travaux. Notre commune fait partie de la Paroisse catholique St Germain d'Assens et de ce fait est liée par une convention qui nous oblige pour les frais d'entretien des bâtiments ecclésiastiques qui sont à charge des communes au prorata des habitants. Il est utile de préciser que la loi nous oblige également. S'agissant des coûts, le projet est potentiellement éligible pour une subvention cantonale à hauteur de 50 % sur ce crédit d'étude.

La demande de crédit d'étude totalisera CHF 150 000.- TTC pour les 2 communes. Etagnières participera à hauteur de 41 % du coût total soit CHF 61 500.- TTC et Assens participera à hauteur de 59 % du total, soit CHF 88 500.- TTC.

Au vu de ce qui précède, la nécessité de préserver ce monument historique et de garantir sa sécurité, la commission de gestion/ Finances et la commission des Bâtiments approuvent la demande de crédit d'étude de CHF **61 500.- TTC** pour l'étude jusqu'à la phase d'avant-projet de la restauration de l'Eglise catholique d'Assens, tel que présenté par la municipalité dans son préavis no 41/06.2025.

Elles proposent donc au Conseil communal d'Etagnières :

- **d'accepter la demande de crédit d'étude de CHF 61 500.- TTC telle qu'elle figure dans le préavis municipal no 41/06.2025**
- **d'autoriser la municipalité à souscrire un emprunt pour tout ou partie du montant de ce crédit, auprès de l'établissement de son choix.**

Etagnières, le 3.6.2025

Au nom de la commission de Gestion/Finance

Alexis Bruttin	Astrit Gashi	Karim Marlève	Jean-Pierre Martin
Président	Membre	Membre	Suppléant

Au nom de la commission des Bâtiments

Jean-Pierre Martin	Laurence Isaaz Vuichard	Laurent Cherpit
Président	Membre	Membre

Astrit Gaschi	Cédric Despont
Membre	Membre